Cahier des charges de l'application "Site admissibles"

Participants:

- Alban Pelletier chef de projet fonctionnel <u>alban.pelletier@polytechnique.edu</u>
- Jean-Michel Soler chef de projet technique <u>jean-michel.soler@polytechnique.edu</u>
- Baptiste Desprez assistant chef de projet technique <u>baptiste.desprez@polytechnique.edu</u>
- Nicolas Grorod développeur <u>nicolas.grorod@polytechnique.edu</u>
- François Espinet développeur françois.espinet@polytechnique.edu

Usagers

L'application possède trois types d'utilisateurs :

- 1. L'admissible à l'école polytechnique, venant passer les épreuves orales du concours (nommé admissible dans la suite)
- 2. L'élève polytechnicien, possédant une chambre sur le campus et désirant accueillir un admissible pendant la période de ses oraux (une semaine) (nommé élève X dans la suite)
- 3. L'administrateur du site définissant les dates d'ouvertures de la plate-forme d'hébergement en fonction des séries d'admissibilité, les différents paramètres de fonctionnement (nom des sections, des promotions, des établissements scolaires et des filières de provenance), ainsi que validant et organisant la liste des adresses d'hébergement annexes proposés à l'extérieur du campus (affichage permanent).

Droits sur la plate-forme

- L'admissible a accès, de la parution des résultats le vendredi midi jusqu'au dimanche soir suivant, à un formulaire de demande d'hébergement pour la semaine suivante.
- L'élève X a accès à un espace privé (identifiants LDAP) de gestion de ses informations personnelles transmises à l'admissible, de ses disponibilités d'hébergement (série 1, 2, 3 ou 4) et des demandes reçues.
 - L'administrateur a accès à un espace privé (identifiants uniques) de gestion des paramètres.

Disponibilité du service

La plate-forme est divisée en deux parties :

- 1. La première partie est permanente. Elle recense les hébergements à proximité du campus et explique le fonctionnement de la demande d'hébergement pour la période des oraux. les espaces privés (élève X et administrateur) sont également accessibles de manière permanente.
- 2. Le seconde partie n'est en ligne qu'à des dates précisées par l'administrateur. Elle permet aux admissibles de remplir leur demande d'hébergement auprès d'un élève X, entre le vendredi midi de la sortie des résultats d'admissibilité et le dimanche soir suivant.

A préciser : mails ou présence de lien dans les menus

Fonctionnalités

L'application possède deux fonctionnalités principales :

- 1. La mise en relation entre les admissibles du concours souhaitant se loger sur le campus durant leur semaine d'oraux et l'élève X acceptant de les accueillir dans leur casert.
- 2. La proposition par les élèves X et la mise à disposition aux admissibles d'adresses utiles pour se loger à proximité du campus durant les oraux.

Mise en relation

L'administrateur décide à la date de son choix précédant les concours de mettre à jour les paramètres de la plate-forme permettant son utilisation pour une année donnée (remise à zéro des données précédentes et réglages). Il alerte ensuite les élèves X (via une annonce publique sur le site des élèves et/ou un mail promotions) de la mise en service de la plate-forme, et attirant leur attention sur la vérification de leur boite de messagerie aux dates concernées.

Les élèves X se connectent alors sur leur espace privé pour rentrer leurs informations personnelles (sexe, filière et établissement d'origine, promotion, section sportive) ainsi que les semaines pour lesquelles ils sont disponibles pour accueillir un admissible (série 1, 2, 3 ou 4).

A la tombée des résultats, les admissibles souhaitant trouver un hébergement sur le campus via la plate-forme remplissent un formulaire de demande contenant quelques informations personnelles (sexe, filière et établissement d'origine) permettant de les mettre en relation avec l'élève X qui leur correspond le mieux. Si cet élève leur convient, ils confirment leur demande. L'admissible reçoit un mail de confirmation contenant un lien de validation de la demande permettant de vérifier qu'elle a bien été effectuée par une personne physique ayant renseignée une adresse mail de contact valide.

L'élève X concerné reçoit dès lors un mail de demande d'hébergement. Après avoir vérifié que la demande provient d'une personne présente dans la liste d'admissibilité, il l'accepte (lien dans le message ou connexion a son espace privé). L'admissible reçoit alors un mail de mise en relation (échange des coordonnées) avec l'élève X.

Les seuls motifs de refus que l'élève X peut fournir sont la non correspondance entre la demande et les listes d'admissibilité, ou la non possibilité d'héberger un admissible (donc une erreur de mise à jour de ses disponibilités). Dans ce dernier cas, l'élève X doit refuser la demande d'hébergement (lien ou espace privé) et prendre contact avec l'admissible concerné pour :

- soit lui fournir un autre élève "hébergeur" indépendant de la plate-forme,
- soit s'assurer qu'il trouve un autre élève disponible sur la plate-forme dans les courts délais impartis.

En cas de non réponse de la part de l'élève X, l'admissible peut annuler sa demande (lien dans le mail de confirmation) et ainsi postuler vers un nouvel élève X.

Adresses Utiles

L'administrateur se basant sur l'affichage préexistant à la plate-forme, et les élèves X, proposent à l'aide d'un formulaire disponible dans leur espace privé des hébergements (Nom, adresse complète, téléphone, adresse mail, description...) à proximité du campus pour se loger ou manger durant la semaine des oraux (hôtels, auberges, résidences universitaires et autres).

L'administrateur valide et classe ensuite ces propositions depuis son espace privé. Elles apparaissent dès lors en affichage permanent sur la partie publique de la plate-forme.